NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/31/Add.1 28 février 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Soixante et unième session Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Coopération avec les représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Additif concernant le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la coopération avec les représentants d'organes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.4/2005/31)

- 1. Les renseignements complémentaires ci-après ont été fournis en ce qui concerne Sri Lanka (voir E/CN.4/2005/31, par. 12).
- 2. Les 2 et 3 décembre 2004, le Gouvernement a envoyé une réponse à la communication du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et du Rapporteur spécial sur la question de la torture du 16 février 2004, précisant qu'une enquête policière était en cours à ce même moment à propos de l'affaire concernant M. Anthony Michael Emanuel Fernando. Dans sa déposition du 2 février 2004, l'intéressé n'avait pas pu donner le nom des suspects ni indiquer à la police le numéro d'immatriculation du véhicule des auteurs de l'agression. Des mesures seraient prises face à tout élément de preuve digne de foi des menaces prétendues. La résidence de M. Fernando a été placée sous surveillance policière. Au moment où la réponse a été envoyée, l'intéressé résidait à Hong Kong.
